Études germaniques, néerlandaises et scandinaves
12e section du C.N.U.
Compte rendu de la session 2007

1. Informations préliminaires

1.1 Composition et réunions de la 12e section

Le Conseil National des Universités (C.N.U.) a été renouvelé à l'automne 2003 pour quatre ans. Sa 12e section comprend 36 membres : 18 professeurs et 18 maîtres de conférences. Deux tiers de la section sont élus, un tiers est nommé par le Ministère. Le bureau élu le 2 décembre 2003 avait la composition suivante : Maurice Godé (président), Jean Mondot (1er vice-président), Michelle Le Bars (2e vice-présidente), Sylvie Le Moël (assesseur).
A l'automne 2007, les sections du CNU ont été renouvelées. Les élections pour la 12e section ont donné le résultat suivant (entre parenthèses le nombre de sièges) :

PROFESSEURS		MAÎTRES DE CONFÉRENCES	
Syndicat autonome	18 (2)	Syndicat autonome	22 (1)
Liste SNESup	29 (3)	Liste SNESup	72 (5)
Liste indépendante Mondot	23 (3)	Liste indépendante Silhouette	39 (2)
Liste indépendante AUPEL	35 (4)	Liste indépendante AUPEL	55 (4)

Le bureau élu suite à ces élections a la composition suivante : Président : Gérard Raulet ; 1er vice-président : Jean Mondot ; 2e vice-président : Michelle Le Bars ; Assesseur : Hilda Inderwildi.
La liste des membres élus et nommés de la 12e section dont le mandat commence en 2008 et s'achève en principe en 2011 figure dans l'annexe 1.

Les **sections** du C.N.U. siègent deux fois par an. En 2007, la réunion de la 12e section consacrée à la procédure de **qualification** a eu lieu à Paris du 5 au 7 février ; celle qui a pour objet la **gestion des carrières** des enseignants-chercheurs s'est déroulée à Montpellier du 14 au 16 mai. Cantonné statutairement jusqu'en 2005 à ces deux fonctions, le C.N.U. a été reconnu officiellement par la Ministère comme instance de consultation. Les sections du C.N.U. (CP-CNU) sont représentées par un « bureau » qui est l'interlocuteur permanent du Ministère. Une Assemblée Générale annuelle réunit l'ensemble des bureaux de section.

1.2 Réunion du groupe III (qualification par le groupe)

Une troisième réunion a eu lieu à Paris du 4 au 6 juillet 2007 dans le cadre du **groupe III** : les bureaux des sections concernées (de la septième à la quinzième) se sont réunis pour la procédure dont peut demander à bénéficier tout candidat après deux échecs (consécutifs ou non) dans le cadre d'une section. Alors que les sections prennent leurs décisions exclusivement sur la base de rapports (deux par candidat), le groupe délibère après l'audition de deux rapports – dont l'un est rédigé par un membre du groupe ne relevant pas de la section du candidat – et un entretien avec celui-ci. (*cf.* 2.1.2. et 2.2.2.).

1.3 Commission pour les promotions de la voie 3

Attribuées jusqu'en 2001 par les groupes du C.N.U., ces promotions concernent les collègues qui ont opté pour la voie 3 au titre de leurs responsabilités administratives. Sous le prétexte que les groupes n'auraient pas suffisamment tenu compte des mérites administratifs des candidats à l'avancement, le Ministère a institué en 2002 pour l'avancement de la voie 3 une **commission *ad hoc*** dont 14 membres (7 PR, 7 MCF) sont **tirés au sort**

parmi les membres des bureaux de section, tous groupes confondus, et 6 autres (3 PR, 3 MCF) nommés par le Ministère parmi des collègues ayant exercé des charges administratives. Ce dispositif est toujours en vigueur malgré ses défauts évidents : représentation déséquilibrée des disciplines en raison notamment du tirage au sort (les lettres et sciences humaines sont nettement sous-représentées), pléthore de rapports pour chaque membre de la commission. Malgré les protestations des sections et d'une majorité de membres de la Commission, le Ministère a maintenu jusqu'à présent ce dispositif. Seule concession : la nomination en 2003 de quelques experts (sans droit de vote !). Il faut enfin savoir que la voie 1 (voie dite normale) et la voie 2 (qui était jusque-là celle des enseignants-chercheurs relevant de « petits » établissements) ont fusionné en 2006.

2. Session de qualification

Les candidats à l'inscription sur les listes de qualification doivent d'abord faire acte de candidature sur Internet (site ANTARES du Ministère) dans des délais et selon des modalités fixés par un arrêté qui paraît au *Journal Officiel*. Le dossier proprement dit doit être envoyé aux deux rapporteurs dès que le candidat est avisé de leurs noms et adresses. Pour la session de 2008, la thèse ou l'habilitation devait être soutenue et le dossier expédié aux rapporteurs le 20 décembre 2007 au plus tard.

2.1 Qualification aux fonctions de professeur

2.1.1 Qualification par la 12e section

Sur les 19 candidats (moyenne d'âge : 48,6 ans ; nationalité française : 52%) qui ont déposé une demande d'inscription (17 en 2004, 18 en 2005, 13 en 2006), 15 ont fait parvenir leur dossier aux rapporteurs désignés. **Sur les 15 candidats dont le dossier a été examiné par le CNU, 10 ont été inscrits sur la liste de qualification,** soit 66% (63,6% en 2004, 50% en 2005, 58% en 2006). Il y avait 9 candidates (7 qualifiées) et 6 candidats (3 qualifiés). Les spécialités des candidats qualifiés sont précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification PR, session 2007,
• des emplois ouverts au concours 2007,
• des emplois pourvus suite à leur publication (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : par recrutement).

	Langue et littérature arts	Linguistique, didactique, traductologie	Civilisation, histoire, histoire des idées	Profil Large*	LEA	Etudes néerlandaises	Etudes scandinaves
Qualifiés en 2007 PR : 10	**4**	**0**	**4**	**__**	**2**	**0**	**0**
Emplois publiés en 2007 PR : 10	**1**	**0**	**2**	**4****	**2**	**1**	**0**
Emplois pourvus en 2007 PR : 3/5	**1/0**	**0/0**	**0/1**	**1/3**	**1/1**	**0/0**	**0/0**

*profil associant au moins deux composantes (ex. littérature et civilisation)
** dont un intitulé « langue, littérature et civilisation yiddisch occidentales »

2.1.2 Qualification par le groupe III (procédure dite d'appel)

Il n'y a pas eu en 2007 de candidat à la qualification PR qui ait demandé à bénéficier de cette procédure dite d'appel.

Commentaire sur la session de qualification et de recrutement 2007 (PR)

Deux emplois sur les dix mis au concours n'ont pas été pouvus : 1 en civilisation allemande et 1 en littérature néerlandaise. De manière générale, dans la 12e section, trop peu de collègues soutiennent une HDR par rapport au nombre d'emplois de PR publiés. Par ailleurs, la tendance des départements à définir des profils larges, tendance déjà observée l'an dernier y compris pour des emplois de professeurs, se confirme encore cette année. (4 emplois sur les 10 publiés). Notons enfin que 3 emplois sur 8 ont été pourvus par mutation.

2.2 Qualification aux fonctions de maître de conférences

2.2.1 Qualification par la 12e section

Le nombre d'inscrits (74, âge moyen : 38,6 ans) se situe sensiblement au niveau des dernières années (2006 : 75). Sur ces 74 inscriptions, 13 n'ont pas été prises en compte en raison de l'absence de dossier. **Sur les 61 candidats effectifs, 39 ont été qualifiés (23 femmes, 16 hommes), soit 64% (61% en 2004, 54% en 2005 et 65% en 2006).** Le tableau suivant indique la répartition des qualifiés en fonction de leur nationalité et de la nature de leur diplôme.

1. Nationalité française/doctorat français	**19** (28 en 2004, 19 en 2005, 29 en 2006)
2. Nationalité française/doctorat étranger	**0** (0 en 2004, 1 en 2005, 0 en 2006)
3. Autres nationalités/doctorat français	**6** (7 en 2004, 2 en 2006)
4. Autres nationalités/doctorat étranger	**6** (7 en 2004, 2 en 2005, 8 en 2006)
5. Co-tutelle	**8** (2 en 2004, 4 en 2005, 1 en 2006)
6. Sans doctorat	**0** (1 en 2006)

Tableau récapitulatif par spécialités

• des candidats inscrits sur la liste de qualification MCF en 2007,
• des emplois ouverts au concours en 2007 (publication au J.O. en février 2007),
• des emplois pourvus à l'issue de la procédure de mutation/recrutement (premier chiffre : par mutation, deuxième chiffre : au titre du recrutement).

	Langue et littérature, arts	**Civilisation, histoire, histoire des idées**	**LEA Traduction spécialisée**	**Linguistique, Grammaire**	**Profils larges***	**Didactique**	**Etudes néerlandaises**	**Etudes scandinaves**
Inscrits sur liste en 2007 39	**15**	**15**	**1**	**6**	**---**	**1**	**1**	**0**
Emplois publiés en 2007 25	**2**	**6**	**5**	**6**	**4** (9 en 2005, 9 en 2006)	**2**	**0**	**0**
Emplois pourvus en 2007 7/17	**1/1**	**1/5**	**1/3**	**2/4**	**0/4**	**2/0**	**0/0**	**0/0**

* profils associant au moins deux composantes (ex : littérature et histoire des idées). Au niveau des candidats inscrits sur la liste de qualification, il n'est tenu compte que de leur spécialité **principale** de recherche, ce qui explique que la case correspondante reste vide.

2.2.2 Qualification par le groupe III (procédure " d'appel ") : *cf.* 2.1.2.

Deux candidats dont la qualification aux fonctions de MCF avait été refusée deux fois par la section ont fait acte de candidature devant le groupe qui ne les a pas qualifiés.

2.2.3 Avis sur les candidatures d'assistants à leur intégration dans le corps des maîtres de conférences

Le Ministère a publié en février 2002 un arrêté prévoyant l'intégration sur quatre ans dans le corps des MCF des quelque 1500 assistants qui subsistaient alors dans les universités et, par arrêté du 29 avril 2002, créé une commission nationale, chargée d'établir une liste d'aptitude des candidats. La moitié de ses membres a été désignée par lui parmi les membres élus du CNU, et l'autre choisie à sa discrétion. Consultée depuis lors à plusieurs reprises, la 12e section a toujours donné un avis négatif, les candidatures qui lui étaient soumises n'atteignant pas le minimum scientifique exigible d'un **enseignant-chercheur.** La Commission nationale n'en a pas moins intégré dans le corps des MCF la plupart de ces assistants dont le dossier scientifique était dans de nombreux cas inexistant. Le plan d'intégration a été prolongé au-delà de 2006 : la 12e section a été encore saisie en 2007 d'une demande d'intégration à laquelle, toujours pour les mêmes raisons, elle a donné un avis négatif… sans se faire d'illusions sur la suite donnée à cet avis.

Commentaire sur la session de qualification 2007 (Maîtres de conférences)

Après une chute brutale en 2002, le nombre des emplois de MCF mis au concours s'est stabilisé : 25 postes en 2007, 24 postes en 2006, 23 en 2005. Néanmoins, vu que la section qualifie en moyenne une quarantaine de candidats chaque année, il s'est constitué depuis 2002 un « vivier » important de candidats de valeur qui, tout en étant qualifiés, n'ont pas encore été recrutés comme MCF. Un seul emploi publié est resté vacant, celui de Paris V- IUT avec le profil « Communication professionnelle, outils multimédia ».
Dix-sept des emplois pourvus l'ont été par recrutement et sept par mutation. Le nombre d'emplois publiés avec un profil large du genre « langue, littérature et civilisation » ou simplement « allemand » est moins important que les années précédentes : 4 en 2007 contre 9 en 2005 et 2006 mais, tendanciellement, le recrutement privilégie les compétences couvrant deux sous-disciplines, voire plus. C'est ainsi que les emplois de littérature sont moins rares qu'il n'y paraît à la lecture du tableau car ils sont souvent associés à l'histoire des idées, à la civilisation ou/et à la langue.

2.3 Texte sur les critères de qualification (cf. annexe 2)

Le but de ce texte adopté en octobre 2000 par la 12e section est de permettre aux candidats potentiels d'évaluer leurs chances d'être inscrits sur l'une ou l'autre des listes de qualification. Structuré en trois chapitres, il définit le « périmètre » de compétence de la section, précise les critères quantitatifs et qualitatifs appliqués aux travaux de recherche, ainsi que les éléments pris en compte pour évaluer la capacité du candidat à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur dans un établissement supérieur français. Tout en étant explicite, ce document ménage la marge d'appréciation dont toute assemblée doit pouvoir disposer si elle veut délibérer valablement. Entre-temps, la plupart des autres sections du CNU ont rédigé des documents comparables qui figurent avec le nôtre sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3. Gestion des carrières

3.1 Congés sabbatiques

Comme ces dernières années, la 12ème section disposait en 2007 d'un contingent de 3 semestres. En 2006, le nombre de demandes de « congé pour recherches ou conversion thématique » (CRCT) était monté en flèche (15

demandes en 2006 contre 6 en 2004 et 7 en 2005), probablement du fait qu'il devenait possible d'être candidat à la fois auprès de son université et de sa section du C.N.U. En 2007, on observe un recul des candidatures : 10 au total (5 PR, 5 MCF). La section a retenu les **projets de recherche/d'habilitation** d'un professeur et de deux maîtres de conférences. Il est recommandé aux candidats de présenter un dossier bien argumenté faisant état notamment de responsabilités lourdes assumées dans le passé et d'un projet de recherche crédible et précis. La section a proposé un candidat supplémentaire (PR) à qui le ministère a attribué un semestre sur le reliquat venant d'autres sections.

3.2 Validation de services

Cette procédure concerne les collègues qui viennent d'être nommés comme enseignants-chercheurs et qui peuvent faire état de services dans l'enseignement supérieur, en France ou/et à l'étranger, antérieurs à la nomination dans le corps des maîtres de conférences ou des professeurs. Il y a eu en 2007 quatre demandes de validation. La réglementation prévoit la validation des années d'enseignement postérieures à l'obtention du doctorat ou de l'habilitation. Pour trois des quatre collègues, la section a reconnu pour leur classement dans le corps des MCF ou de PR des « durées de fonction équivalentes » allant de de 1 à 9 ans.

3.3 Promotions 2007

3.3.1 Promotions par le C.N.U.

En 2002, le Ministère a décidé **d'inverser l'ordre d'intervention du C.N.U. et des universités** : ce ne sont plus les universités qui interviennent en première ligne pour les promotions, mais les sections du C.N.U.. Cette réforme visait implicitement à un partage des rôles : au C.N.U. d'évaluer prioritairement les mérites scientifiques, aux établissements de reconnaître avant tout les mérites pédagogiques et administratifs. La 12^{e} section refuse cette dichotomie incompatible avec le statut d'enseignant-chercheur et continue de prendre en compte dans ses décisions **l'ensemble des activités professionnelles** des collègues promouvables : enseignement, recherche, encadrement de la recherche, participation aux tâches collectives, responsabilités éditoriales, formation permanente des collègues du secondaire.

Autant la procédure de qualification est réglementée (2 rapporteurs par candidat), autant celle des promotions est laissée à l'appréciation de chaque section. Depuis la session 2000, le bureau désigne un **rapporteur pour chaque collègue parvenu au dernier échelon de sa classe et ayant présenté un dossier de promotion**. La 12^{e} section a décidé de prendre en compte en 2007 pour l'accès à la Hors-classe des MCF les demandes des maîtres de conférence ayant atteint le **8ème échelon de la classe normale**. Le bureau veille par ailleurs à ce que le rapporteur, désigné par lui, change chaque année. Nous recommandons aux collègues concernés de remplir avec soin leur dossier de promotion, sans rien oublier d'important, mais sans non plus le gonfler artificiellement. Inutile, par exemple, d'énumérer des conférences qui ne laissent pas de trace écrite, ou de mentionner des responsabilités qui découlent normalement du statut d'enseignant-chercheur, ou des fonctions qui n'existent que sur le papier et/ou ne comportent pas de réel suivi ; ne pas oublier d'indiquer la pagination exacte des publications et leur lieu d'édition ; en bref : **présenter le dossier avec le maximum de concision, de clarté et de sincérité.**

Dossiers présentés par les collègues en 2007 en vue d'une promotion par le C.N.U.

	au grade de professeur 1ère classe	au grade de professeur CE (1er échelon)	au grade de professeur CE (2ème échelon)	au grade de MCF hors classe
Candidatures ayant fait l'objet de rapports	**42** (37 en 2005, 36 en 2006)	**15** (12 en 2005, 15 en 2006)	**0** (4 en 2005 et 2004)	**33** (34 en 2005, 29 en 2006)
Nombre de promotions	**5** (5 en 2005 et 2006)	**1** (1en 2005 et 2006)	**0** (1 en 2005, 0 en 2006)	**6** (5 en 2005, 6 en 2006)

Le contingent de promotions mis à notre disposition en 2007 est comparable à celui des années précédentes, autant pour les professeurs que pour les maîtres de conférences. À ces promotions par le C.N.U., qui représentent la moitié du contingent total, il faut ajouter les promotions par les universités. Le tableau suivant indique l'âge moyen des collègues promus par la 12ème section et, entre parenthèses et pour les professeurs, l'ancienneté moyenne dans le corps (en années) :

	2005	2006	2007
Accès à la HC des MCF	56,6	56,8	53,5
Accès à la 1ère classe PR	56,5 (9)	56,6 (8,6)	57,6 (10)
Accès à la CE des PR	61,3*		

* Vu le faible nombre de promotions, cette moyenne a été établie sur les six dernières années

En 2007, la moyenne d'âge des promus à la 1ère classe des PR est supérieure d'un an à celle des promus des deux années précédentes. On observe le phénomène inverse chez les MCF avec une moyenne d'âge inférieure de 3 ans à celle des deux années précédentes ; quant à l'ancienneté moyenne des professeurs promus à la 1ère classe, elle atteint cette année 10 ans. Vu ce temps d'attente important, il n'est pas très surprenant que des collègues comptent plus sur une promotion à la hors classe des MCF (qui a la même échelle indiciaire que les PR de 2e classe) que sur les bénéfices à escompter d'une HDR.

Pour ce qui est de la hors classe des MCF, elle est attribuée en principe à des collègues qui se sont montrés actifs sur tous les plans au cours de leur carrière mais qui, selon toute vraisemblance, ont renoncé à soutenir une HDR. La moyenne d'âge des candidats à la qualification PR étant proche de 50 ans, le renoncement à l'habilitation ne devient probable qu'au-delà de 55 ans. Cependant, afin de ne pas valoriser exagérément le facteur ancienneté, la 12e section a décidé d'examiner en plus des demandes venant de collègues parvenus au 9e échelon de la classe normale celles présentées par les collègues encore au **8ème échelon** (*cf.* plus haut). Quant aux maîtres de conférences habilités, voire qualifiés aux fonctions de PR, si leur promotion à la hors classe n'est pas automatique (ils ont normalement vocation à se porter candidat à des postes de professeurs vacants), il est tenu compte de leur âge et des possibilités qu'ils ont réellement d'être recrutés comme PR.

4. Bilan de la session 2007 et perspectives

Qualifications, recrutements, promotions

Qualifications

Le nombre de collègues habilités et inscrits sur la liste de qualification PR reste à un niveau relativement bas : 10 en 2004, 7 en 2005 et 2006, 10 en 2007. Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance du nombre de candidats (12 en 2006, 15 en 2007). Le nombre d'emplois de PR mis au concours est cette année encore égal ou supérieur au nombre de candidats qualifiés lors de la session correspondante.

Pour les MCF, le pourcentage d'inscrits sur les listes de qualification par rapport aux candidats à l'inscription est cette année encore élevé (64% de qualifiés) et témoigne de la bonne qualité d'ensemble des doctorats soutenus. En chiffres bruts, le nombre de qualifiés se situe à un niveau comparable à celui des années passées : 39 contre 45 en 2006 et 41 en 2004. Il est bien supérieur à celui des emplois mis au concours dans l'année (24 en 2006, 25 en 2007).

Il importe que les candidats à l'inscription soient bien informés des **critères** que nous avons définis en 2000 et qui peuvent être maintenant consultés sur le site du Ministère. Quelques points méritent d'être soulignés : les recherches présentées doivent témoigner, y compris pour les futurs maîtres de conférences, à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques, néerlandaises ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus. Les **candidats francophones** ayant rédigé et soutenu leur thèse en français doivent avoir fait la preuve de leur capacité à enseigner dans un département de langue. Quant aux

candidats étrangers, il est attendu d'eux, outre la maîtrise du français, une expérience suffisante du contexte universitaire français et une coopération avec un groupe de recherche reconnu.

Recrutements et mutations

Le nombre d'emplois de maîtres de conférences mis au concours au titre de la 12e section du C.N.U. reste depuis cinq ans à un niveau relativement bas : de 32 en 2002 on est passé à 20 en 2003, 23 en 2004, 23 en 2005, 24 en 2006 et 25 en 2007. Alors qu'en 2004 il y avait eu 5 emplois non pourvus, il n'y en a plus eu que 2 en 2005 et 2006. Cette année, seul un emploi n'a pas été pourvu, celui de Paris V-IUT dont le profil (« communication professionnelle, outils multimédia »), il est vrai, n'est pas fréquent parmi les qualifiés de la 12e section. Dans le contexte actuel, il devient risqué pour nos disciplines de ne pas pourvoir un poste dès l'année de sa publication.

Pour les emplois de PR mis au concours, il n'y a pas d'évolution nette : 9 emplois ont été publiés en 2002, 14 en 2003, 12 en 2004, 10 les trois dernières années. En 2007, l'accélération des départs à la retraite observée dans toutes les disciplines a masqué probablement des redéploiements aux dépens de nos disciplines. La publication des postes fin février 2008 montrera probablement au niveau national une détérioration brutale de la situation de nos disciplines. En effet, l'absence – pour la première fois depuis longtemps – de créations d'emplois dans les universités aiguise les appétits d'autres secteurs disciplinaires pouvant faire état d'effectifs plus imposants.

Même si cela est moins net cette année chez les MCF, on note encore le grand nombre d'emplois publiés au titre de la 12e section avec un profil large du genre " littérature et civilisation " ou, plus simplement encore, « allemand ». Cela témoigne, sur le plan scientifique, d'une évolution de nos disciplines vers davantage d'interdisciplinarité et, sur le plan de l'enseignement, du besoin croissant d'enseignants-chercheurs polyvalents. La même évolution s'observe en Allemagne (et dans beaucoup d'autres pays) avec l'essor des « Kulturwissenschaften ». Notons enfin – ce qui témoigne d'une saine mobilité de la profession – que, cette année, 3 des 8 emplois de professeurs ont été pourvus par mutation, ainsi que 7 emplois de MCF sur 24.

Promotions

Les observations faites dans le rapport des dernières années n'ont rien perdu de leur actualité. Les universités sont engagées dans un ensemble de réformes qui exigent une plus grande concertation, une diversification de l'offre de formation et un renouvellement des pratiques d'enseignement. Par ailleurs, la baisse importante des effectifs d'étudiants constatée à la rentrée universitaire 2006-2007 dans l'ensemble des disciplines de lettres et sciences humaines se confirme. Dans un environnement plus concurrentiel que par le passé, seuls les départements dynamiques et novateurs ont une chance de s'affirmer. D'où l'importance des efforts réalisés par les uns et les autres pour relever ces défis et de **la prise en compte de ces efforts pour l'avancement de carrière**. Sous l'impulsion des instances européennes compétentes, l'évaluation de la **qualité des enseignements** va devenir durant les prochaines années aussi importante que celle de la **qualité de la recherche.** Une partie essentielle de l'évaluation devrait normalement revenir aux sections du C.N.U. qui reste une instance appréciée par une majorité de collègues.

Avenir de nos disciplines dans les établissements secondaires et supérieurs

Nous avons depuis deux ans de réelles raisons d'espérer car la courbe descendante que suivait l'enseignement de l'allemand en France depuis une quinzaine d'années semble enfin inverser. Un rapport du « Laboratoire européen d'anticipation politique » – dont *Le Monde* a parlé dans son édition du 5 décembre 2007 – prédit même d'ici… 2020 « le grand retour de la langue allemande » lié notamment à la recomposition de l'Europe centrale et à une « revitalisation de la langue française » ! Sans céder à l'euphorie, nous avons tous connaissance de **chiffres encourageants** qui témoignent que, dans beaucoup d'académies, l'allemand connaît un réel regain d'intérêt à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire, grâce en particulier aux **classes bi-langues** anglais/allemand qui se multiplient. La volonté politique de mettre un terme au tout anglais et de promouvoir une diversification des langues enseignées paraît crédible car elle s'accompagne de mesures concrètes qui vont dans le bon sens.

Mais cet effort doit se poursuivre dans la durée car il faudra des années avant que ses effets positifs se traduisent dans les universités par une remontée des effectifs d'étudiants germanistes. Dès maintenant, il importe de **diversifier nos enseignements au-delà de nos missions traditionnelles**, notamment d'enseigner nos langues à davantage d'étudiants qui n'ont pas eu l'occasion de les apprendre dans le secondaire et à des collègues d'autres disciplines – afin que que la mobilité internationale des enseignants-chercheurs et des étudiants ne reste pas un vœu pieux. Dans ce contexte, il est également indispensable d'entretenir des rapports étroits avec nos collègues de l'enseignement secondaire et de leur proposer des programmes de formation continue attrayants.

Par chance, de nombreuses institutions, nationales ou bi-nationales, ont compris depuis longtemps ces enjeux : en premier lieu le D.A.A.D. qui, en complément de toutes ses activités et initiatives, a créé sur son site **http://paris.daad.de/alles** un répertoire des offres de formation en relation avec l'Allemagne ; l'Université franco-allemande, les Goethe-Institute de France et les Centres culturels allemands qui font un travail remarquable dans quelques grandes villes de province ; l'O.F.A.G.E., les Chambres franco-allemandes, en particulier celle de Paris ; les associations regroupant les collègues du secondaire comme l'A.D.E.A.F. et l'A.P.L.V.. Ces soutiens institutionnels ont permis à de nombreux collègues de résister à la tentation du découragement, des expériences extrêmement spectaculaires et efficaces sont menées comme celle des *Deutschmobile* imaginée par Kurt Brenner, directeur de la Maison de Heidelberg de Montpellier, pour sensibiliser à l'Allemagne et à l'allemand les élèves des classes primaires et secondaires de plusieurs académies. De plus, les « certifications » mises en place en 2007 dans l'enseignement secondaire pour l'allemand (les autres langues suivent) ont reçu de la part des élèves et des enseignants un accueil très favorable.

Beaucoup, dans tous les ordres d'enseignement, font preuve d'imagination pour rendre l'enseignement de nos langues encore plus attrayant. Nos collègues germanistes de l'enseignement secondaire, par exemple, organisent beaucoup plus de voyages et de séjours dans les pays germaniques que leurs collègues d'autres langues. **Jamais, dans tous les secteurs des études germaniques, néerlandaises et scandinaves, on n'a disposé d'autant de « passeurs » de talent dont les compétences ne demandent qu'à s'exprimer.** Aussi est-il navrant de constater que beaucoup d'universités, invoquant les faibles effectifs d'étudiants, démantèlent leur offre de formation dans nos disciplines.

Réforme des études universitaires

Le renouvellement des maquettes de master et les nouvelles maquettes de licence sont l'occasion de mettre sur pied des coopérations avec d'autres secteurs disciplinaires. L'enjeu majeur est de continuer à exister en tant que « spécialité » ou, plus modestement, « parcours » dans des mentions nous associant à des partenaires solides mais non dominateurs. Il est vrai qu'en 2007 le renouvellement des habilitations de master a donné lieu à des regroupements arbitraires. Le modèle imposé par le ministère sous la dénomination « Langues et cultures étrangères et régionales » comporte durant le premier semestre de M1 un tronc commun surdimensionné, déterminé moins par des logiques disciplinaires que par le souci de rentabilité (cours en amphithéâtre). En revanche, l'idée de faire de la première année de licence un palier d'initiation et d'orientation, à la manière de l'ancienne « propédeutique », n'est pas mauvaise. Elle devrait permettre à nos départements de ne pas limiter leur influence aux quelques étudiants décidés a priori à étudier dans leur périmètre.
Il est vain de vouloir maintenir l'existant alors que tout indique la nécessité de réformer les études universitaires, en particulier dans les lettres et sciences humaines. Un des enjeux est d'associer davantage les étudiants à la définition et à la conduite de leurs études, de ne pas seulement leur décerner des diplômes mais de leur donner les moyens de se former aux métiers auxquels ils se destinent. Les concours de recrutement du secondaire ne peuvent plus être l'unique raison d'être des départements car ces concours vont disparaître à court terme sous leur forme actuelle. La filière L.E.A. a par ailleurs d'importantes potentialités de développement. Plus que jamais, le devenir des formations est lié à la cohérence des équipes d'enseignants, à leur inventivité, à leur engagement. Ce qui est déterminant, ce n'est pas d'où nous venons (tel ou tel concours que nous avons passé vingt ou trente ans plus tôt…), mais où nous sommes parvenus entre-temps et où nous voulons aller. C'est cet aspect qui doit prioritairement être pris en compte pour les promotions attribuées conjointement par les universités et les sections du C.N.U.. Celles-ci, avec la disparition programmée des commissions de spécialistes locales, auront, notamment dans la procédure de recrutement, à jouer un rôle encore plus important que par le passé.

Il me reste, au terme de deux mandats de président de section, à dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec les membres des deux bureaux successifs : Jean Mondot, Michelle Le Bars, Marie-Thérèse Mourey et Sylvie Le Moël – ainsi qu'avec l'ensemble des collègues membres de la section, dans un esprit de concertation, de transparence et d'équité qui, j'en suis sûr, perdurera.

Montpellier, février 2008

Maurice GODÉ, ex-président de la 12ème section.

ANNEXE 1

Composition de la Section 12 - Langues et litteratures germaniques et scandinaves
(2008-2011)

PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Membres élus

Mme Danièle ARNAUD BELTRAN-VIDAL (Lyon 2)
M. Jean-Paul CAHN (Paris 4)
Mme Martine DALMAS (Paris 4)
Mme Françoise GOURON-KNOPPER (Toulouse 2)
M. Michel GRUNEWALD (Metz)
Mme Brigitte LUCK-LESTRADE (Cergy-Pontoise)
M. Fabrice MALKANI (Lyon 2)
M. Jean MONDOT, *1er vice-président* (Bordeaux 3)
M. Gérard RAULET, *Président de section* (Paris 4)
M. Jérôme VAILLANT (Lille 3)
M. Marcel VUILLAUME (Nice)
M. Ralf ZSCHACHLITZ (Lyon 2)

Membres nommés

Mme Florence BANCAUD (Aix-Marseille 1)
M. François GENTON (Grenoble 3)
Mme Françoise LARTILLOT (Metz)
M. Jean-Marie MAILLEFER (Paris 4)
Mme Françoise RÉTIF-ROUSSIGNOL (Rouen)
Mme Anne-Marie SAINT GILLE (Lyon 2)

MAITRE DE CONFERENCES

Membres élus

M. Olivier AGARD (Paris 4)
M. Jean-Louis GEORGET (Paris 13)
M. Marc GLADIEUX (Lille 3)
Mme Hilda INDERWILDI, *Assesseur* (Toulouse 2)
Mme Anne LARRORY (Paris 3)
Mme Michelle LE BARS, *2e vice-président* (Rennes 2)
M. Gilles LEROUX (Besançon)
M. Gilbert MAGNUS (Lille 3)
Mme Cécile MILLOT (Reims)
Mme Elisabeth ROTHMUND (Paris 12)
Mme Marielle SILHOUETTE (Paris 4)
M. Marcel TAMBARIN (Dijon)

Membres nommés

Mme Sylvie ARLAUD (Lyon 2)
Mme Françoise BARTHELEMY (Paris 12)
M. Patrick DEL DUCA (Clermont-Ferrand 2)
M. Antoine GUEMY (Lille 3)
M. Stéphane PESNEL (Paris 4)
Mme Isabelle RUIZ (Rennes 2

ANNEXE 2

Texte d'information à l'intention des candidats à l'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur.

L'inscription, valable pour quatre ans, est de la compétence exclusive des sections du Conseil National des Universités. Indépendamment des variations qu'a connues dans le passé la procédure de qualification (avant ou après l'instance locale, avec ou sans entretien avec les candidats), le rôle des sections du C.N.U. est complémentaire de celui des commissions de spécialistes locales. Actuellement, ces dernières, pour pourvoir les postes créés ou déclarés vacants, procèdent à un choix définitif parmi les candidats déjà qualifiés. L'instance nationale qu'est la 12ème section du C.N.U. exerce **en amont** pour les études germaniques et scandinaves les prérogatives suivantes :

• elle délimite le périmètre de la section dans ses diverses composantes. Ce périmètre n'est pas fixé une fois pour toutes ; le C.N.U. peut l'ajuster en fonction de besoins nouveaux apparus aux anciennes frontières — tout en se gardant d'empiéter sur les compétences d'autres sections du C.N.U.;

• elle définit les critères scientifiques pour le recrutement de maîtres de conférences et de professeurs. Ces critères, qui découlent des textes réglementaires et de la pratique de ses délibérations, peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des composantes de la discipline ;

• elle apprécie, sur la base de rapports écrits, si les candidats à la qualification sont aptes, par leur formation, leurs travaux et leur expérience, à exercer dans un établissement supérieur français les fonctions auxquelles ils postulent.

1. Délimitation du périmètre de compétence de la 12ème section

La 12ème section regroupe les études germaniques, néerlandaises, scandinaves et yiddish. Ces "études", centrées sur les faits de culture et de langue des aires concernées, se sont diversifiées au cours de l'histoire en une série de composantes : langues, littératures, linguistique, civilisations, histoire des idées, didactique. Certaines spécialités — comme l'Histoire et la philosophie — ont leur propre section du Conseil National des Universités. Elles ont néanmoins traditionnellement leur place dans la 12ème section dans les cas où elles se combinent à une très bonne maîtrise de la langue écrite et parlée de l'aire culturelle étudiée et s'inscrivent dans une perspective interculturelle.

Durant la session 2000, la 12ème section a admis pour la qualification des travaux dont au moins une partie relève des sciences du langage ou de la littérature comparée. La condition est que ces travaux aient majoritairement pour objet une des langues et/ou une des aires culturelles qui relèvent de la section.

Les choses sont plus délicates pour les disciplines, comme le droit ou l'économie, pour lesquelles d'autres sections du C.N.U. ont une fonction d'expertise. Dans les cas où les travaux présentés portent sur un aspect du droit ou de l'économie, la 12ème section se décide au cas par cas, consciente de l'importance qu'il y a de recruter des germanistes dans la filière de Langues Étrangères Appliquées. Entrent en ligne de compte notamment

• la place qu'occupe dans les travaux du candidat l'analyse de faits de langue ;

• la composition du jury de thèse et/ou d'habilitation, dans lequel doivent figurer, en plus de germanistes, des spécialistes de la discipline « exogène ».

2. Quantité et qualité scientifique des travaux

La décision de qualifier ou de ne pas qualifier est prise à l'issue de l'audition de deux rapports et d'une délibération.

A. Candidats à la qualification aux fonctions de MCF

La condition pour la qualification est que le candidat ait soutenu une thèse de doctorat. Ce travail de recherche doit témoigner à la fois de connaissances précises dans un domaine des études germaniques ou scandinaves et d'une pratique méthodologique transférable à d'autres corpus ; pour ceux des candidats qui ont soutenu leur thèse depuis plusieurs années, des articles et/ou des contributions publiés entre-temps sont un élément d'appréciation. La mention obtenue joue un rôle important mais non déterminant car les universités ont dans ce domaine des pratiques très diverses. L'une des fonctions du C.N.U. est justement d'harmoniser dans ses décisions des pratiques locales hétérogènes. Le rapport de soutenance est un élément d'autant plus important qu'il émane d'un jury largement représentatif.

B. Candidats à la qualification aux fonctions de PR

L'article 4 de l'arrêté de novembre 1988 qui fixe les conditions de l'habilitation à diriger des recherches indique que les candidats peuvent présenter « soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de leur activité scientifique faisant apparaître leur expérience dans l'animation d'une recherche ». S'inspirant de ces directives générales valables pour l'habilitation, la 12ème section précise un certain nombre d'éléments d'appréciation pour la qualification :

- Même si la thèse de doctorat n'entre plus en compte *stricto sensu* pour la qualification, ses conséquences plus ou moins positives pour la suite des activités scientifiques ne peuvent être tenues pour négligeables ;
- les travaux postérieurs à la thèse peuvent prendre la forme d'un ou plusieurs ouvrages scientifiques publiés ou dactylographiés, ou être constitués d'articles et/ou de contributions ; dans ce cas, ils devraient avoir en pages cumulées l'ampleur d'un ouvrage d'au moins 250 pages;
- la synthèse que doit présenter le candidat à la qualification n'est pas un simple résumé de son activité scientifique mais une véritable réflexion sur la ou les méthodes appliquées dans ses recherches. Une attention particulière est accordée à la réflexion personnelle du candidat sur le ou les thèmes abordés, sur leur articulation, les perspectives ouvertes par la recherche et l'apport à la discipline ;
- les travaux présentés doivent porter sur un corpus et mettre en œuvre une méthodologie qui garantissent que le candidat pourra diriger et animer avec compétence des recherches dans un domaine suffisamment étendu ;
- les traductions réalisées par le candidat sont prises en compte comme complément — à la condition qu'elles donnent lieu à une réflexion théorique approfondie.

Pour les deux niveaux, une expérience professionnelle acquise hors de l'enseignement peut dans certaines conditions constituer un élément d'appréciation.

3. Evaluation de la capacité à exercer les fonctions d'enseignant-chercheur

Dans tous les cas, le candidat aux fonctions d'enseignant-chercheur doit avoir fait la preuve de sa capacité à assurer dans un département d'allemand, de néerlandais ou d'études scandinaves un enseignement plus large que sa spécialité de recherche. En France, les travaux universitaires sont, en règle générale, rédigés et soutenus en français. Il faut donc d'autres éléments pour apprécier la capacité des francophones d'enseigner dans un département de langue. Le succès au CAPES et/ou à l'agrégation, sans être obligatoire, est à cet égard un indice important. Il témoigne chez les non-francophones d'un savoir minimum en français. Par ailleurs, les travaux présentés doivent attester que l'enseignant-chercheur qualifié saura jouer le rôle de « passeur » entre au moins deux langues et deux cultures, celle du pays de référence et celle des étudiants à qui il s'adressera.

Pour les candidats étrangers, une expérience suffisante de l'enseignement dans le contexte universitaire français, comme enseignant-chercheur invité et/ou associé, est un élément d'appréciation important. Le fait d'avoir exercé des fonctions administratives et/ou des responsabilités pédagogiques est pour tous les candidats un point positif.

La 12ème section du C.N.U., octobre 2000